



# TOURISME ARTISANAT COMMERCE

## FONDS L'OCCAL

Un dispositif sur mesure a été mis en place afin de relancer l'économie du tourisme, mais aussi les activités de commerce et de l'artisanat de proximité. Il s'agit du fonds l'OCCAL, lancé par la Région et auquel la Communauté de Communes des Coteaux du Girou participe !

### QU'EST CE QUE LE FONDS L'OCCAL ?

Le fond l'OCCAL comporte deux dispositifs :

- **Une aide à la trésorerie sous forme d'avance remboursable**, si vous avez un besoin immédiat de trésorerie pour relancer votre activité.
- **Une aide à la réalisation d'investissements sanitaires spécifiques au travers de subventions.** Objectif : anticiper les demandes de réassurance des clientèles et dans les aménagements d'urgence nécessaires au redémarrage de votre activité.

### QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Peuvent prétendre au fonds l'OCCAL : les entreprises touristiques, commerces et artisanat de proximité, associations touristiques, communes et EPCI propriétaires et/ou gestionnaires d'équipements touristiques et culturels d'intérêt local qui assurent plus de 50% de leurs recettes annuelles.

› Pour toute question, vous pouvez contacter le service de soutien aux entreprises au

**0 800 31 31 01**

› Dépôt du dossier en ligne :

<https://www.laregion.fr/L-OCCAL-un-fonds-unique-pour-le-tourisme-le-commerce>